



**PRÉFET  
DU PUY-DE-  
DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Comité des partenaires du Plan de Relance dans le Puy-de-Dôme



Mercredi 14 octobre 2020



PRÉFET  
DU PUY-DE-  
DÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le plan **France Relance** s'inscrit dans la continuité du **plan de soutien** aux entreprises et salariés, mis en place face à la crise de la COVID-19.





PRÉFET  
DU PUY-DE-  
DÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# 100 M<sup>ds</sup> €

pour faire la France de demain, grâce à une **économie d'avant-garde, écologique et créatrice d'emplois.**



# 100 milliards d'euros et 3 priorités

## Ecologie - 30 Mds€

**Objectif : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 à travers :**

- la rénovation énergétique des bâtiments
- le développement de l'hydrogène vert
- l'aide au secteur ferroviaire
- la décarbonation de l'industrie
- le développement des mobilités vertes (vélo, transports en commun)
- des mesures en faveur de la biodiversité

**30 mesures**

## Compétitivité-34Mds€

**Objectif : être attractif pour les entreprises et conserver notre souveraineté économique, avec :**

- la baisse des impôts de production des entreprises
- des investissements dans les technologies d'avenir (PIA4)
- le renforcement des fonds propres des entreprises
- la relocalisation des industries françaises

**14 mesures**

## Cohésion - 36Mds€

**Objectif : sauvegarder l'emploi en évitant de creuser les inégalités, avec :**

- le Ségur de la santé (équipement et projets ville-hôpital)
- le maintien des emplois et des compétences (activité partielle, FNE)
- le soutien aux collectivités locales (filet de sécurité et investissement)
- l'aide et la formation des jeunes

**50 mesures**

# Les modalités de financement

Une territorialisation du Plan de relance, au plus près des besoins des citoyens et des territoires, reposant sur 5 modalités :

**- 1 -**

**des mesures élaborées au niveau national et non « territorialisables » :**  
« guichet » (baisse des impôts de production, allocation de rentrée scolaire, ...)

**- 2 -**

**des mesures visant à attribuer des financements via des appels à projets gérés au niveau national :**  
rénovation thermique des bâtiments de l'État, plan de soutien aux secteurs aéronautiques, automobile...

**- 3 -**

**Des enveloppes fongibles, libres d'usage à la main du préfet**

**- 4 -**

**des mesures financées via des crédits déconcentrés au niveau régional :** les enveloppes exceptionnelles de DSIL, les crédits délégués aux DRAC

**- 5 -**

**des crédits délégués directement à des collectivités territoriales**

# L'organisation dans le Puy-de-Dôme

## Un suivi par priorité et par thématique

Pour chacune des priorités, un pilote sous-préfet et des co-pilotes chefs de services de l'Etat ont été nommés :

- axe transition écologique : Olivier Maurel, sous-préfet de Riom, avec la DDT et la DREAL. Au sein de cet axe, Béatrice Steffan, secrétaire générale de la préfecture est en charge de la mesure de rénovation des bâtiments de l'État,
- axe compétitivité des entreprises : Etienne Kalalo, sous-préfet de Thiers, avec la DDFIP et l'UD DIRECCTE,
- axe cohésion sociale et territoriale : Pascal Bagdian, sous-préfet d'Issoire, avec l'UD DIRECCTE et la DDCS.

Chaque équipe est complétée par des chefs de file par mesures ou groupe de mesures.

### Leurs missions :

- identifier les projets, notamment ceux prêts à démarrer et, pour les autres projets, et accompagner les porteurs de projets pour en accélérer le montage,
- identifier, sur chaque projet, tous les leviers de financement.

# La gouvernance départementale

## Des comités stratégiques

- un **comité de pilotage** présidé par le préfet, rassemblant les sous-préfets et les chefs des services de l'État. Il a pour rôle de valider la stratégie et les orientations de mise en œuvre du plan dans le département,
- un **comité de suivi** présidé par la secrétaire générale de la préfecture, rassemblant les pilotes/copilotes et les chefs de file thématiques. Il veille à l'exécution des mesures du plan de relance,
- un **comité des partenaires**, afin d'informer les collectivités et les entreprises sur les mesures du plan de relance et leur application, d'assurer la mise en œuvre des mesures déconcentrées et de recueillir le signalement de toute difficulté dans sa mise en œuvre.

# Collectivités: un nouveau volet de contractualisation

- Elaboration de nouveaux contrats de relance et de transition écologique (CRTE),
- ces contrats viendront se substituer aux contrats de ruralité et aux contrats de transition écologique déjà signés avec les collectivités territoriales,
- ils devront être proposés aux élus de tous les territoires ruraux, urbains et métropolitains,
- le calendrier est contraint : les CRTE devront être signés
  - soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021 si un contrat existe,
  - soit le 31 mars 2021, en l'absence de contrat préexistant,
- dans le Puy-de-Dôme, chaque sous-préfet, avec l'appui des services de l'État dans le département, notamment la DDT et les opérateurs de l'État, sera chargé d'effectuer ce travail avec les collectivités locales de son arrondissement.

***Des précisions seront apportées par la circulaire nationale à venir.***



# Comité des partenaires du Plan de Relance dans le Puy-de-Dôme



Mercredi 14 octobre 2020